

*Éleveurs de volailles - Mars 2017*

# Flash info Influenza aviaire H5N8

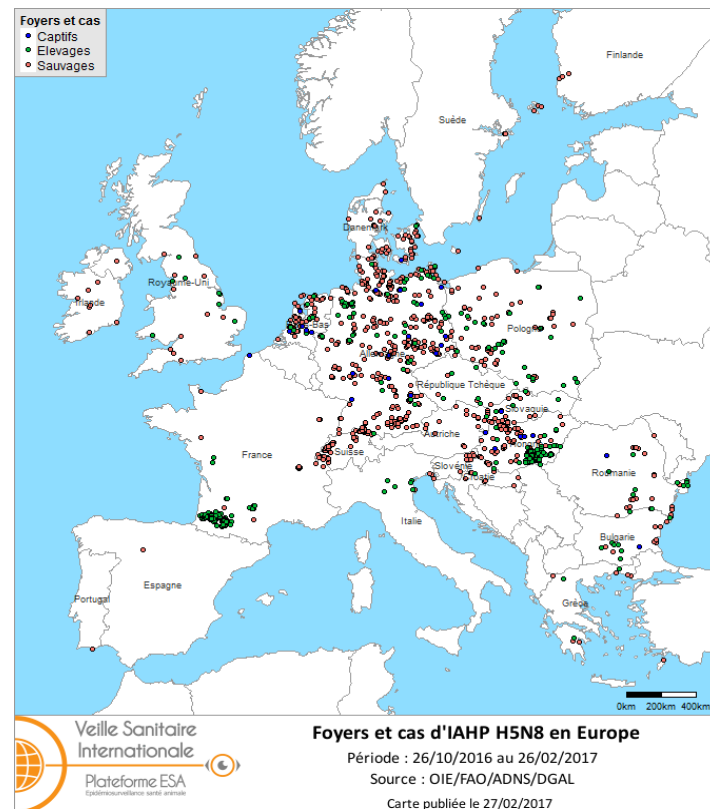


## Situation au 14/03/2017

- Virus hautement pathogène = IAHP
- Totalité de la France classée en zone à risque élevé
- 462 foyers en élevages
- 50 foyers dans la faune sauvage (dont 1 cas dans le 88)
- Stratégie de lutte renforcée dans le Sud-Ouest

## Rappel des mesures de biosécurité

- Contrôler l'accès des personnes et des équipements aux poulaillers
- Assurer un bon état sanitaire de l'exploitation, des poulaillers et des équipements
- Désinfecter les roues et les bas de caisse des véhicules à chaque entrée et sortie d'exploitation où des volailles sont détenues
- Enregistrer et tracer toutes les opérations de nettoyage et de désinfection
- S'assurer du bon équipement des intervenants (chaussures et moyens de désinfections adéquats)
- Interdiction de transférer des aliments entre les élevages



Pour en savoir plus sur les mesures de biosécurité :

- <http://agriculture.gouv.fr/h5n8-les-mesures-de-gestion>
- <http://influenza.itavi.asso.fr>

Formation biosécurité en élevage :

- Pour les producteurs fermiers : 29 mars 2017
  - Éleveurs cocorette et ONE : 06 avril 2017
  - Éleveurs CDPO : 13, 25 et 26 avril 2017 - 04 mai 2017
- Renseignements à la Chambre d'Agriculture de la Marne au 03 26 64 95 03